


Modalités communes aux productions suivantes :

BOVINS, OVINS, CAPRINS, EQUINS, POULES PONDEUSES, OIES REPRODUCTRICES

Objet du FAC	Financement de cheptel pour les éleveurs ayant un projet de : <ul style="list-style-type: none"> - création d'élevage, - d'accroissement du troupeau, - de remplacement d'animaux pour cause sanitaire ou pour l'amélioration génétique
Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Le siège de l'exploitation se situe sur les départements : Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Tarn et Tarn-et-Garonne - Inscrit à l'AMEXA et agriculteur à titre principal - Agé d'au plus 60 ans au moment du dépôt du dossier - Bénéficiaire d'un suivi technique et/ou économique (min. 2 visites/an) 
Modalités générales du prêt	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prêt à 0 % à annuités constantes ➤ Fonds propres du GIE Elevage Occitanie qui se porte caution à 100% ➤ Durée : <i>cas général</i> : 7 ans dont 2 ans maximum de différé <i>JA</i> : 10 ans dont 2 ans maximum de différé <i>poules pondeuses</i>: 1 an (pas de différé) <i>oies reproductrices</i> : 2 ans (pas de différé) ➤ 1 demande de prêt maximum par année civile et par production ➤ Le GIE Elevage Occitanie peut demander le remboursement anticipé si l'éleveur ne respecte pas ses engagements
Montant du prêt	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un forfait maximum par animal éligible différent selon l'espèce. Les règlements par espèces sont disponibles sur www.elevage-occitanie.fr ➤ Plafond d'en-cours : <i>Cas général</i> : 25 000 € d'en-cours <i>JA (<40 ans et installation <5 ans)</i> : 45 000 €. <p>Le montant d'encours est apprécié par numéro de cheptel (pas par numéro de SIRET) Transparence des GAEC dans la limite de 3 associés</p>
Frais de dossier	6,0 % TTC du capital emprunté de frais de dossier (dont 1 % de participation à une caisse de risques) à acquitter au GIE Elevage Occitanie
Instruction des dossiers	<ol style="list-style-type: none"> 1) Le dossier est constitué par l'éleveur et le technicien d'une structure adhérente au GIE Elevage Occitanie (organisation de producteurs, contrôle laitier, chambre d'agriculture, coopérative...). C'est le technicien qui s'assure de la faisabilité technique de la demande. 2) Le GIE Elevage Occitanie instruit le dossier et informe la banque de l'éleveur 3) La banque étudie les risques financiers et donne (ou non) son accord pour le financement. Si la réponse est positive, l'éleveur établit son dossier de prêt avec sa banque et une caution bancaire est sollicitée auprès du GIE Elevage Occitanie. 4) Le GIE Elevage Occitanie valide la caution bancaire et débloque les fonds à la banque 5) La banque se charge de la réalisation et de la gestion du prêt. Les annuités remboursées à la banque par l'éleveur retournent au GIE Elevage Occitanie pour abonder le FAC.
Banques conventionnées	<p>Crédit Agricole : Toulouse 31, Nord Midi-Pyrénées, Pyrénées Gascogne, Sud Méditerranée ; Crédit Mutuel : Midi Atlantique, Massif Central CIC : Sud-Ouest Banque Populaire : Occitane, Sud</p>
Contact et dépôt des dossiers	<p>GIE Elevage Occitanie 2 avenue Daniel Brisebois, BP 82256 Auzeville 31 322 Castanet Tolosan Tél : 05 61 75 41 41 / Mail : accueil@elevage-occitanie.fr</p>